

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAHONTAN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Séance du 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, Mme PEREUILH Martine, Mme MEYER Véronique, M. BONNAN Christian, Mme SARREMIA Carine, Mme CHIRIAUX Allisson, Mme DESCLAUX Amandine, M. URRUTIBEHETY Baptiste, M. LASSUS Pierre

Excusés : Mme DESTANDAU Stéphanie, M. DARDERES Paul

Secrétaire de séance : M. LASSUS Pierre

13012023-4 : Remboursement de la caution de loyer de Monsieur EUTROPE Franck

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Franck EUTROPE, locataire au logement n°1, 101 route de Carresse est décédé des suites d'une longue maladie le 10 décembre 2022.

De ce fait le bail du logement qu'il occupait seul est résilié de plein droit au 10 décembre 2022.

Il appartient au conseil Municipal d'autoriser le remboursement de la caution d'un montant égal à un mois de loyer à la date d'entrée dans le logement au 1^{er} décembre 2020, soit 575.00 € (cinq cent soixante-quinze euros).

Il apparaît cependant que Monsieur Franck EUTROPE est redevable de la somme d'impayés de loyers d'un montant de 6 788.59 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

REFUSE le remboursement de la caution relative à la caution de monsieur Franck EUTROPE au vu des impayés de loyer.

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 13 janvier 2023

Le Maire
Patrice LALANNE

